

## Jean-Denis Bredin

Jean-François Prat ! C'est en mars 2011 que notre ami, notre pilote, nous a soudain quittés. Il est parti comme il était venu, comme il avait vécu, discret, soucieux de ne jamais importuner personne, et nous avons tous, ensemble ou séparément, autour de son fils, notre cher Sébastien, tâché de vivre notre peine. Il fut un grand avocat, un avocat qui connut très jeune le monde et le droit des affaires, qui comprit vite les bouleversements d'une société nouvelle. Il fut aussi un remarquable négociateur, un conseil aussi lucide que rigoureux, un avocat dont la compétence, évoluant avec le progrès, les usages, les lois, les décisions de justice, fut bientôt connue ; un avocat aussi qui plaidait admirablement, sans emphase, sans enflure, conduisant comme peu d'avocats l'art de persuader. C'est lui qui, d'année en année, développa notre cabinet, avec rigueur et fermeté, et le conduisit ardemment, sans jamais laisser aucune place à la moindre complaisance.

Ce sont Marie-Aline et lui qui nous firent rencontrer l'art contemporain. Je n'en connaissais personnellement que les grands maîtres. Dans le bureau de Jean-François, puis sur les murs de notre cabinet, nous découvriâmes des œuvres admirables. Jean-François nous décrivait l'artiste et les secrets de son œuvre. Chez Marie-Aline et lui, j'eus la chance d'en connaître d'autres, et tous les deux nous parlaient, avec passion et talent, des œuvres qu'ils assemblaient.

Ce fut cette commune passion qui nous a conduits, Didier Martin – qui a bien voulu succéder à Jean-François à la tête de notre cabinet –, nous tous ses associés, à créer ce prix. En associant son nom à celui des créateurs d'un art qu'il connaissait si bien et aimait tant, nous avons pensé que nous servirions sa mémoire comme il l'eût sans doute souhaité.

Jean-Denis Bredin est l'un des membres fondateurs du cabinet d'avocats Bredin Prat. Membre de l'Académie française, Jean-Denis Bredin est également un auteur consacré. Ancien professeur de droit privé, professeur émérite à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne, il est diplômé de la faculté de lettres de Paris (licence 1949), docteur en droit (faculté de droit de Paris 1950), agrégé des facultés de droit (1957).